

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

N

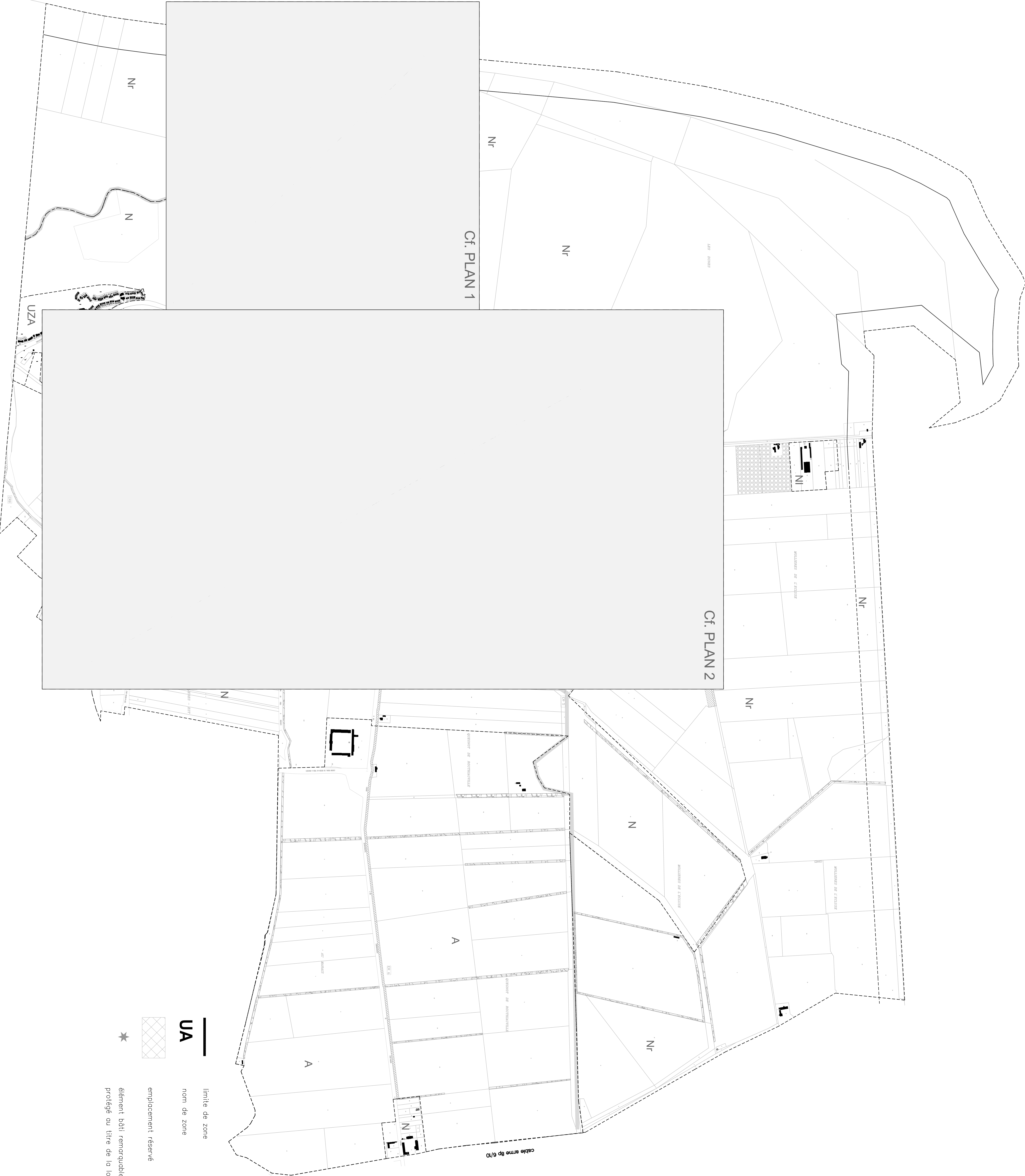
ECHELLE : 1/5000ème

Commune de FORT-MAHON-PLAGE

Vu pour être annexé à notre délibération du
approuvant le P.L.U.

Le Maire, Alain BAILLET

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER1	4080m²	Parking à bateaux	Commune
ER2	24470m²	Création de cheminement piétonnier et/ou cyclable	Commune
ER3	14490m²	Équipement public, notamment espace vert et signalétique locale	Commune
ER4	27760m²	Projet de création d'une voirie piétonne/équestre	Commune
ER5	3500m²	Création d'une voirie piétonne/équestre	SM-BSCIP
ER6	33330m²	Création de piste cyclable : emprise 8,00m	SM-BSCIP
ER7	770m²	Création de cheminement piétonnier et/ou cyclable	Commune
ER8	8220m²	Création de piste cyclable	SM-BSCIP
ER9	310m²	Création de voirie	Commune



—

UA

limite de zone

nom de zone

emplacement réservé

élément bâti remarquable protégé au titre de la loi Paysage

élément naturel remarquable protégé au titre de la loi Paysage

espace boisé classé

limite des espaces proches du rivage

bande des 100 mètres